

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de l'élaboration de stratégie de protection sociale à intégrer dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, en 2002, l'Etat malgache appuyé par la banque Mondiale a initié un concept d'une nouvelle stratégie de la protection sociale afin de réduire la pauvreté. La protection sociale est conçue ainsi comme un ensemble de mesures qui vise à améliorer ou à protéger le capital humain.

Les interventions de la protection sociale aident les individus, les ménages et les communautés à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité.

1. Les Principaux risques et la situation de la pauvreté.

La population à Madagascar est vulnérable à des nombreux risques. Les risques varient selon son ampleur ou sa périodicité et peuvent être répartis en trois types :

- les risques économiques ;
- les risques sociaux ;
- les risques liés aux catastrophes naturelles.

➤ Risques économiques

Devant les tendances de dégradation sur le long terme des vingt dernières années caractérisées par une lente reprise de la situation économique, les ménages pauvres en nombre toujours croissant ont subi divers chocs économiques qui les rendent beaucoup plus vulnérables.

Parmi les risques économiques rencontrés à Madagascar on peut citer : les risques de production liés aux problèmes d'intrants et de production, les risques liés aux catastrophes naturels et les maladies des plantes et des bétails en milieu rural., les risques liés aux fluctuations de prix, la variation du terme de l'échange, le chômage ou la perte d'emploi, la privatisation, le désengagement de l'Etat des entreprises publiques et parapubliques occasionnant une perte massive d'emploi, la précarité de l'emploi, l'insuffisance de revenu l'accès à la terre associée à l'insécurité foncière, l'insécurité des biens et des personnes surtout en milieu rural.

➤ Risques sociaux

Parmi les risques sociaux rencontrés à Madagascar on peut citer : les problèmes d'insécurité particulièrement important dans les zones enclavées, le risque d'insécurité alimentaire, les risques biographiques, le nonaccès aux logements sociaux, les violences et le non-respect des droits surtout pour les femmes et les filles, les crises politiques successives de 1991 et de 2002, les handicaps qui conduisent certaines catégories de population à l'exclusion sociale, le nonaccès à l'éducation et le non-achèvement des cycles primaire et secondaire.

Le régime de cotisation obligatoire, administré par la Caisse Nationale de Prévoyance nationale (CNAPS), comprend des prestations contributives pour compenser les risques de vieillesse, de décès et d'incapacité (Pensions - Couverture des accidents de travail et maladies) et le système des Allocations familiales ; les Organismes Sanitaires InterEntreprises pour les employés du secteur privé ; et la Caisse de Retraite Civile et Militaire pour les employés du secteur public.

Les assurances volontaires complémentaires sont offertes par les compagnies d'assurance relevant du secteur privé

Le système formel de sécurité sociale ne couvre ainsi qu'une frange limitée des travailleurs estimée à 7% de la population active.

➤ **Les programmes de développement axés sur la protection sociale**

Quatre grandes catégories de programmes concernent les autres formes de protection sociale Ils sont sous forme d'assistance sociale :

- Les programmes d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de réinsertion sociale et de défense de droit ;
- Les dispositifs générateurs de revenus et de création d'emplois: programmes de travaux publics et micro-finance
- Les programmes de transferts axés sur l'alimentation et la nutrition
- La gestion des risques et des catastrophes

A ces quatre catégories de programmes s'ajoutent les mécanismes traditionnels d'adaptation.

3. Analyse d'écart et les problèmes de mise en œuvre

➤ **Une faible couverture des besoins en matière de protection sociale**

Malgré la multiplicité des intervenants dans le domaine de la protection sociale, le problème demeure important. Le système de protection sociale actuel ne répond que partiellement aux besoins en matière de filet de sécurité par rapport à la couverture géographique des actions, par rapport aux risques à couvrir, par rapport au nombre de population vulnérable nécessiteuse et enfin par rapport aux résultats attendus.

Les écarts constatés dans cette stratégie concernent : l'efficacité variable des programmes, la faiblesse de la stratégie de prévention des risques (des actions beaucoup plus centrées sur les atténuations), le déséquilibre des actions vis-à-vis des différents risques, le faible capacité de l'administration à l'égard de l'importance des exigences de la protection sociale, le manque de suivi et de coordination des actions, l'insuffisance des textes et le manque d'application des lois, la faiblesse du système d'information et de suivi et évaluation.

➤ Le cadre stratégique de la protection sociale

Le but de la présente stratégie est de « Réduire l'exclusion sociale et diminuer la vulnérabilité de la population face aux risques climatiques et environnementaux, aux risques sociaux et politiques et aux risques économiques ».

Elle comporte *deux objectifs stratégiques* complémentaires :

- « Aider les familles à mieux gérer les risques climatiques et environnementaux, les risques politiques et sociaux et les risques économiques »
- « Protéger les populations les plus vulnérables et particulièrement les chroniquement pauvres »

Elle s'articule autour de *trois axes stratégiques* :

- Axe stratégique 1 : « Développement d'un ensemble de programmes complémentaires et réalisables en fonctions des ressources financières »
- Axe stratégique 2 : « Mise en place d'un environnement propice pour l'effectivité des programmes »
- Axe stratégique 3 : « Conception d'un système de suivi de la vulnérabilité et des risques, et d'évaluation rigoureuse des programmes, ainsi que développement d'un système d'information et de communication approprié ».

L'axe stratégique 1 propose de favoriser des actions ciblées vers des catégories de personnes bien identifiées. Il s'agit d'éviter d'accroître dans le temps le nombre des chroniquement vulnérables en favorisant leur accès aux services universels de base tels que la santé, l'éducation et l'enregistrement des naissances. En parallèle, il est nécessaire de développer des actions spécifiques correctrices vis-à-vis des catégories vulnérables à certains risques qui ne sont pas couverts par les services universels de